

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DES MANUELS SCOLAIRES ET ADHESION APEL



Le service de fourniture des manuels scolaires est réservé aux adhérents de l'APEL.

- La distribution et le ramassage des manuels scolaires sont exclusivement organisés par l'APEL aux lieux et horaires mentionnés.

- Les manuels scolaires doivent tous être couverts par vos soins en début d'année (couvertures autocollantes interdites. Merci d'éviter également le scotch sur les couvertures).

- Les élèves doivent prendre soin de leurs manuels.

- Les manuels abîmés doivent être réparés par vos soins avant leur restitution. Dans le cas contraire, des frais de participation soit 10€ seront à régler lors de la restitution

- La caution ne sera pas restituée dans les cas suivants :

o Non restitution de l'ensemble des manuels scolaires, livres trop détériorés.

o Restitution non faite, auprès des membres de l'APEL, à la date limite mentionnée dans le document « ramassage des manuels scolaires ». Les manuels scolaires simplement déposés ou remis à toute personne non membre de l'APEL, en dehors des créneaux indiqués dans le document « ramassage des manuels scolaires » seront considérés comme non restitués.

o Les élèves en litige avec l'APEL ne seront pas servis à la rentrée suivante.

Madame, Monsieur :

Adresse :

Tel portable de préférence (1 N° obligatoire) :

Courriel (en majuscules) :

Adhère(nt) à L'APEL

Merci de noter tous vos enfants scolarisés de la maternelle au lycée

NOM-PRENO	CLASSE	ETABLISSEMENT

Le montant de la cotisation de 17 € sera portée sur votre facture annuelle et prélevée par l'OGEC. Toute adhésion à l'apel retirée engendrera la restitution des manuels scolaires.

Souhaitez-vous :

- Participer aux activités de l'Association.
- Etre parent correspondant aux conseils de classe.
- Etre candidat au conseil d'administration.

ELEVE

NOM : **PRENOM :**

N° PORTABLE :

NOM DU RESPONSABLE DE L'ELEVE :

DOCUMENT OBLIGATOIRE A FOURNIR POUR LA DISTRIBUTION DES LIVRES

- Contrat ci-dessus signé par le responsable légal et l'élève.

- Un chèque de caution de 200 euros à l'ordre de l'APEL (non encaissé) qui sera restitué lors du retour des manuels en fin d'année

- 70 euros en chèque, espèce ou carte atout valide correspondant à la mise à disposition pour l'année

TOUT CONTRAT INCOMPLET, les livres ne pourront être mis à disposition

Date :

Signature du représentant légal

Signature de l'élève

CADRE RESERVE A L'APEL

- | | | | |
|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> | Adhésion / contrat | <u>Règlement</u> | |
| <input type="checkbox"/> | Caution | <input type="checkbox"/> | Espèce |
| | | <input type="checkbox"/> | Chèque |
| | | <input type="checkbox"/> | Atout |

APEL Jeanne d'arc Bayeux – 10-12 rue d'Eterville- 14400 Bayeux
Courriel : presidence@apelidabayeux.fr ou secretariat@apelidabayeux.fr
Madame Julie Bonneton (Présidente) : 06.63.84.62.53

